

que je ne pourrais le faire. Mais je tiens à mentionner son grand mérite d'avoir obtenu, du gouvernement de France, le don du "Plateau Vimy", 25 acres de terre, où reposent les restes de nos soldats immolés à la guerre, parmi lesquels son propre fils unique.

C'est un acte qui ne sera jamais oublié. Cette étendue de terre, sur le sol de la France, est toute canadienne. C'est lui qui signa l'accord au nom du gouvernement canadien.

En France, il était constamment apprécié et admiré, non seulement pour son éloquence, mais aussi pour sa science également étonnante, et pour les précieuses relations qu'il établissait entre le Canada et la France. En 1906, le gouvernement de la République française le nomma Chevalier de la Légion d'honneur, et en 1924 le Vatican lui conféra le titre de Commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire le Grand.

Il y a maintenant quarante ans que j'ai fait sa connaissance, et de ce jour jusqu'à ses derniers moments, il a toujours été pour moi un frère dévoué et généreux, toujours prêt à m'aider dans les problèmes de mon comté et de ma province, et surtout dans l'intérêt des pêcheurs du Nouveau-Brunswick, auxquels il rendait les mêmes services dans son comté de Gaspé où sa mémoire ne s'effacera jamais.

Au sujet de son éloquence, je dois dire que j'avais profondément admiré son panégyrique de sir Wilfrid Laurier, prononcé à la Chambre des communes, à l'ouverture de la session de 1919.

En 1928, je publiais *Mes Mémoires.—Un Tribut à la Race Acadienne*, et je crus, dans l'intérêt de notre jeunesse française, devoir publier en partie ce discours dont je tiens à rappeler la dernière phrase :

Adieu! . . . près de ton mausolée encadré d'érables et de peupliers que les sèves prochaines feront reverdir, nous viendrons nombreux et souvent prier dans la langue de tes ancêtres. La terre où tu reposes, et dont tu reçois le tendre embrassement, te sera légère; c'est un morceau de cette patrie, trois fois séculaire, dont le sein maternel recouvrira un jour notre petitesse de sa grandeur, notre néant de son immortalité. Adieu.

Je voudrais lui exprimer un semblable adieu, dont l'émotion agite constamment mon âme. Mais je ne possède pas le pouvoir de paroles suffisantes, et je me sens obligé de restreindre mes sentiments. Je dois me borner à exprimer à sa bien digne épouse, à sa noble fille, religieuse, à ses frères, et à toute sa famille, ma profonde sympathie et mon admiration pour leur cher disparu, dont la mémoire restera vivante dans mon cœur jusqu'à mon dernier soupir, comme aussi celle de sir Wilfrid Laurier, deux grands Canadiens qui jouissent maintenant de leur récompense éternelle.

L'HONORABLE SÉNATEUR DANDURAND

FÉLICITATIONS À L'OCCASION DE SES QUARANTE ANS DE SERVICES AU SÉNAT

Sur la motion d'ajournement.

Le très honorable GEORGE P. GRAHAM: Honorables sénateurs, je ne veux pas discuter la motion d'ajournement, car je serais, sans doute, appelé à l'ordre par Son Honneur le président. J'abonde dans le sens de toutes les observations sur la vie et le caractère de ceux qui nous ont quittés. Je ne crois pas me tromper en disant qu'à l'exception de feu sir Robert Borden, tous étaient plus jeunes que moi.

Mais on m'a confié une tâche très agréable, qui concerne un vivant. L'honorable sénateur qui siège à ma gauche (l'honorable M. Dandurand), est, nous a-t-on dit, membre de cette Chambre depuis quarante ans. Les honorables collègues récemment nommés ici se demandent peut-être comment il a pu maintenir son activité accoutumée durant quarante ans. Ils doivent avoir remarqué qu'il ne s'arrête jamais. On m'excusera peut-être de dire que son succès en cette Chambre pourrait fort bien servir d'argument à ceux qui s'opposent à ce que d'anciens membres d'autres assemblées législatives soient nommés au Sénat. Il est possible que nous gardions, durant quelque temps du moins, l'atmosphère politique plus combative de ces arènes. On pourrait aussi invoquer son succès comme argument en faveur de la nomination de jeunes gens au Sénat, vu que l'on dit souvent que des hommes âgés comme moi ne devraient pas faire partie de cette Chambre.

Je ne tenterai pas de narrer l'histoire de la vie de l'honorable sénateur Dandurand, parce qu'elle n'est pas encore à demi-complétée. Comme nous tous, il a d'abord commencé par naître—naturellement, sans que l'on ait demandé son consentement. J'ai souvent pensé qu'une vie bien ordonnée ressemble à un escalier tournant, avec plusieurs paliers où l'on peut se reposer et examiner ce que l'on a accompli. La naissance de l'honorable sénateur Dandurand peut être considérée comme le premier palier; le deuxième serait la fin de son instruction primaire, d'où il a sans doute jeté un regard en arrière et se demandant comment il avait si bien réussi; le troisième palier doit être la fin de son cours universitaire. Je le vois sur ce palier, regardant une fois de plus en arrière et disant: "Eh bien! j'ai surmonté tous les obstacles jusqu'à présent. Où irai-je maintenant?" A l'exemple de plusieurs jeunes gens brillants, il décida d'étudier le droit, mais il ne semble pas en avoir fait une carrière.